

Rapport certification complémentaire LCA

Session 2020

Académie de Bordeaux

Membres des jurys :

Laurence Daniel, professeure agrégée de lettres classiques

Guillaume Flamerie de Lachapelle, maître de conférences en langue et littérature latines

Olivier Massé, IA IPR lettres chargé de l'enseignement des LCA

Nombre de candidats :

Inscrits : 10 (Latin : 10 - Grec : 0)

Admis : 6

Textes de référence :

B.O n° 39 du 28 octobre 2004

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>.

B.O. du 19/03/2018

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=127432

Outre les modalités d'obtention, ces textes précisent clairement l'objectif de la certification complémentaire : constituer un vivier d'enseignants possédant la capacité d'enseigner en latin ou en grec, en l'absence de professeur de lettres classiques dans l'établissement concerné.

Se préparer en fonction de sa situation :

La situation d'enseignement des candidats est variable : soit ils enseignent déjà en langues et cultures de l'Antiquité (c'est-à-dire dans les faits en latin et, sauf exception, en collège), en l'absence de professeur de lettres classiques, soit ils ne l'enseignent pas, puisqu'il y a déjà un professeur de lettres classiques dans l'établissement, mais ont pu ou non le faire dans le passé. S'il n'y a pas de situation rédhibitoire, le candidat doit convaincre de sa capacité à enseigner. Les études universitaires sont un point de départ, parfois lointain. Il faut donc se préparer, actualiser ses connaissances, et s'approprier une didactique propre à l'enseignement secondaire. Ce point est important : il ne suffit pas d'avoir fait des études poussées en latin ou en grec pour se rendre compte de ce que l'on peut demander à des élèves, et comment on peut le faire. Des candidats en situation d'enseignement sans formation initiale peuvent également réfléchir à une évolution didactique, et l'académie a inscrit à son plan de formation un stage pour les y encourager.

Si on ne peut exiger de tout savoir, se présenter sans connaissances linguistiques, culturelles et didactiques paraît aventureux. Rappelons que l'université de Bordeaux Montaigne prépare au Diplôme Universitaire de latin comme de grec (une formation à distance existe).

Le rapport :

Il est indiqué aux candidats qu'ils doivent « remettre un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées », précisant leurs titres, diplômes, formations et expériences d'enseignement. Ce rapport, s'il n'est pas soumis à notation, présente la candidature aux yeux du jury qui peut, à l'occasion des échanges, revenir sur certains de ses éléments pour un meilleur éclairage. Le choix des activités, leur présentation, tant en ce qui concerne le niveau théorique que les pratiques professionnelles, personnelles et pédagogiques, révèlent un engagement précieux, mais aussi une pensée. Il convient, cependant, de se montrer précis, concis, et sincère : le flou, le lyrisme, l'anecdotique n'y ont pas forcément leur place. A cet égard, la présentation d'une séquence ou d'une séance d'enseignement substantielle, sur laquelle on pourra revenir à l'oral, est vivement conseillée.

L'épreuve

L'exposé :

Pendant dix minutes au maximum, il s'agit de se présenter et de se positionner. La tentation de reprendre le rapport est grande. S'il n'y a pas d'interdit, on ne peut que conseiller une présentation dynamique, qui fasse état d'un engagement et d'une réflexion ouverte. D'une part, le temps passé depuis la composition du rapport a pu permettre d'en reprendre les éléments, de les examiner sous un autre angle. D'autre part, il s'agit de convaincre le jury d'un intérêt, de connaissances, d'une expérience, et de compétences professionnelles, avec présence et naturel.

L'entretien :

D'une durée de vingt minutes maximum, les échanges avec le jury constituent une épreuve toute autre. Rappelons ici un extrait des instructions officielles :

« L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré. »

Dans le temps imparti, le rythme de tels échanges peut apparaître soutenu. Le candidat doit donc s'aviser d'effectuer des réponses rapides, précises, concises, qui répondent sincèrement et directement aux questions posées.

La connaissance de la langue et de la culture antique se trouve au cœur du questionnement : les principaux repères, acteurs, et œuvres ne peuvent être ignorés. Outre le niveau d'études, l'intérêt personnel et la curiosité pour l'actualité de la recherche, sont des moteurs précieux.

Enfin, enseigner le latin ou le grec suppose une connaissance linguistique, qu'il faut mettre en œuvre dans une stratégie didactique. Ces points sont déterminants : l'examen d'un extrait en langue originale ne doit pas révéler de méconnaissances graves.